
Renvoi au comité des Domaines nationaux de l'annonce par l'agent national du district de Castel-Sarrazin [département de la Haute-Garonne] de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Domaines nationaux de l'annonce par l'agent national du district de Castel-Sarrazin [département de la Haute-Garonne] de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 21;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15750_t1_0021_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

31

L'agent national du district de Castel-Sarrazin [département de la Haute-Garonne] écrit à la Convention nationale que les biens d'émigrés, qui ont été vendus dans le cours des deux dernières décades, et qui étoient estimés à la somme de 75 391 L 8 s., ont été adjugés pour celle de 115 070 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (50).

32

L'agent national du district de Gournay, département de la Seine-Inférieure, informe la Convention nationale que, le 28 thermidor, des biens nationaux, estimés 3 960 L, ont été vendus 13 560 L. Il annonce ensuite un trait de désintéressement du citoyen Belhomme, qui, le 21 thermidor [sic pour messidor], s'étant rendu adjudicataire, par un fondé de pouvoir, de quatre acres de terres, moyennant 3 300 livres, informé qu'il n'avoit eu que deux concurrents, et que ces terres valent davantage, a demandé qu'elles soient criées de nouveau, ou qu'on laisse subsister l'adjudication au prix de laquelle il veut ajouter un supplément de 700 L.

Mention honorable du désintéressement, insertion au bulletin (51).

[L'agent national du district de Gournay au président de la Convention nationale le 28 thermidor an II] (52)

Liberté, Egalité, la République ou la mort.

Citoyen frère et ami,

Le 21 messidor dernier, le citoyen Belhomme propriétaire à Morgny, district de Rouen soit rendu adjudicataire en notre district par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir, de quatre acres de terre moyennant 3 300 L : étant informé qu'il n'avoit eu que deux concurrents, il m'a écrit qu'il n'entend point profiter de cette circonstance, parce qu'on estime ces terres davantage, il demande qu'elles soient criées de nouveau; Si mieux je ne trouve, de laisser subsister l'adjudication en ajoutant à son prix un supplément de 700 L.

Je lui ai répondu que cet héritage sera mis de nouveau en vente sur son offre de 4 000 L : comme cette action prouve le désintéresse-

(50) P.-V., XLV, 175.

(51) P.-V., XLV, 176. C. Eg., n° 754. M.U., XLIII, 408. Seule la vente des biens nationaux est mentionnée dans Bull., 27 fruct. (suppl.).

(52) C 319, pl. 1307, p. 9.

ment du citoyen Belhomme, je me fais un sensible plaisir de te l'annoncer.

Il a été procédé en ce jour à l'adjudication des biens nationaux estimés 3 960 L, elle a monté à 13 560 L.

Vive la République et la Convention nationale.

Salut et fraternité

C. J. RODIN.

33

Les administrateurs et l'agent national du district de Lusignan [département de la Vienne], applaudissent au décret de la Convention nationale qui donne aux détenus la faculté de se défendre, et protège les patriotes vertueux contre le crime et l'oppression; mais qu'ils sauront bien empêcher que la malveillance ne s'en serve contre la liberté : ils invitent la Convention nationale à rester ferme à son poste; et leur vœu est que le mouvement et l'énergie du gouvernement révolutionnaire fassent pâlir les tyrans, les aristocrates et les modérés.

Mention honorable, insertion au bulletin (53).

[Les administrateurs et l'agent national du district de Lusignan, à la Convention nationale le 28 thermidor l'an II] (54)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort.

Législateurs,

Nous avons accueilli avec des transports de la plus vive sensibilité votre immortel décret qui donne aux détenus la faculté de se défendre et protéger les patriotes vertueux contre le crime et l'oppression mais si la malveillance ou l'intrigue vouloient s'en servir comme d'une arme contre la liberté publique et le patriotisme prononcé qui étranger à tout parti, à toutes considérations n'a jamais vû que sa patrie et le bonheur du peuple, nous sommes debout et nous saurons bientôt arrêter et punir les entreprises criminelles de ces hommes pervers et ambitieux. Législateurs, soyez toujours fermes à votre poste, que le mouvement et l'énergie du gouvernement révolutionnaire fassent pâlir les tyrans et les aristocrates et les modérés. Pour nous amis sincères de la justice, fidèles dans l'exécution des loix et des mesures de sûreté générale nous seconderons vos généreux efforts et vous aiderons à sauver le vaisseau de la République.

Salut.

BUET, LIGOUX, vice-président, LIEGE, GOULARD, JUEVRE, LAURET, agent national.

(53) P.-V., XLV, 176.

(54) C 319, pl. 1307, p. 10.